

Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

131 - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage très défavorisé à Boofzheim

Rapport n° CP/2016/611

Service gestionnaire:

L5 - Habitat

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour démolir et reconstruire un habitat adapté aux conditions de vie d'un ménage très défavorisé, dans le cadre d'un partenariat avec la Commune de Boofzheim.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles dans une cinquantaine de communes vivant sur 73 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 14 ans, le Département soutient l'intervention d'AVA Habitat et Nomadisme, en lien avec les Communes concernées, sur les sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (PLA-I, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Le Département du Bas-Rhin a inscrit en 2016 une autorisation de programme à hauteur de 50 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 10 000 €, destinée aux opérations conduites sous maîtrise d'ouvrage d'un bailleur social, d'une association ou d'un particulier visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre d'améliorer les conditions d'habitat d'un ménage très défavorisé à Boofzheim, à hauteur de 28 000 € représentant 48,72% du cofinancement de la démolition d'une maison insalubre, de la création d'un vide sanitaire, de la pose d'une pièce de vie (35,86 m² habitables) et des travaux intérieurs à réaliser par la famille sous l'encadrement de l'association AVA.

Le coût de l'opération s'élève à 57 465,69 € et le plan de financement proposé par l'association AVA prévoit la participation du Département, de la Commune de Boofzheim propriétaire du terrain (38,29% soit 22 000 €), de la famille concernée (6,96%), de la Fondation Abbé Pierre (3,48%) et de Procivis Alsace (2,55%).

L'intervention de l'association s'inscrit dans le cadre du dispositif de la MOUS départementale (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant au relogement des familles les plus défavorisées). Il s'agit de rechercher constamment une efficience maximale par des réponses atypiques et adaptées localement à chaque cas de figure.

La commission territoriale Sud a émis un avis favorable sur cette proposition de subvention le 24 octobre 2016.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEFAV-2016-1- D	R 2016 Logement Ménages Défavorisés	50 000 €		28 000 €

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention d'un montant de 28 000 € pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage très défavorisé à Boofzheim, selon le détail indiqué dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes du projet de la convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et l'association AVA Habitat et Nomadisme, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,

Frédéric BIERRY